

Rapport annuel d'activité 2025



Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique



Pêcher • Protéger • Explorer



Sommaire

■ Missions et gouvernance

- 4 Missions
- 5 Gouvernance
- 7 Organigramme

■ La pêche en France en 2025

- 8 Chiffres et indicateurs clés
- 10 Grandes dates de l'année

■ Les partenaires de la FNPF

- 12 Les partenaires de la pêche associative
- 13 Renouvellement du partenariat entre le ministère de la Transition écologique, les Agences de l'eau, l'OFB et la FNPF

■ La représentation de la FNPF en 2025

- 14 Sauvons nos Rivières – Acte 4 : SOS petits cours d'eau
- 16 La FNPF à l'écoute de son réseau
- 17 Festival National de la Pêche
- 18 Nouveau succès de la FNPF au Salon des maires
- 19 La FNPF refuse de voir disparaître les poissons migrateurs !
- 20 Organiser la régulation du grand cormoran
- 21 Journées Techniques Nationales 2025 de la FNPF

- 22 Pêche et question animale : se donner les moyens d'agir !

- 24 Atteintes environnementales : un guide pratique pour prévenir et réagir

- 25 Surveillance : des partenariats gagnants avec la Gendarmerie

- 26 Rapprochement conventionnel : signature d'un accord d'harmonisation majeur

- 27 En 2025, la Fondation des pêcheurs signe sa 25^e acquisition !

■ Les ressources

- 28 Les effectifs de pêcheurs en 2025
- 29 Ce que la carte de pêche finance
- 30 Bilan et compte de résultat 2025
- 31 L'aide financière de la FNPF aux actions des SAPL en 2025

■ Promouvoir & développer

- 34 Les SAPL rejoignent le réseau France Bénévolat
- 35 Étude d'impact et d'évaluation du poids socio-économique de la pêche de loisir en France
- 36 Junior Fishing Tour : une 1^{re} saison réussie, une 2^e pleine de promesses !
- 37 Développement des territoires

■ Communiquer

- 38 « La pêche de loisir, partenaire de vos territoires » : une brochure pour valoriser le réseau associatif auprès des collectivités

- 39 Les plateformes sociales, des outils puissants pour communiquer sur les actions de la FNPF et du réseau

- 40 Relations presse : une présence médiatique renforcée et une communication élargie

■ Étudier, protéger & gérer

- 41 SI Pêche : un outil en constante amélioration

- 42 Dématérialisation de la gestion des subventions : le projet est lancé !

- 42 Enquête sécheresse 2025 : une mobilisation toujours nécessaire

- 43 Ingestion des plastiques par les poissons d'eau douce : une étude novatrice

- 43 Fermeture du saumon en 2025 : un signal d'alerte pour les migrants

Une année riche et engagée à l'image du réseau pêche !

2025 confirme la vitalité du réseau associatif de la pêche de loisir et son rôle incontournable dans la protection des milieux et de la biodiversité et l'animation des territoires.

Notre réseau a d'ailleurs été au cœur des réflexions de l'année, avec un sondage sur le fonctionnement des AAPPMA, des visites dans les fédérations départementales et une concertation élargie sur l'organisation infranationale. Être à l'écoute de nos structures et de leurs besoins constitue une priorité du conseil d'administration de la FNPF, de même que valoriser en toutes circonstances leur mobilisation et leurs actions.

Notre 2^e participation au Salon des maires et la diffusion de la brochure « La pêche de loisir, partenaire de vos territoires » ont ainsi permis de promouvoir auprès des élus les contributions de la pêche au développement local, à l'attractivité touristique, à la préservation des milieux aquatiques et au lien social. La présence remarquée de notre réseau au Festival National de la Pêche a par ailleurs démontré la formidable force de frappe des pêcheurs en matière d'animation et de sensibilisation du grand public. L'engagement en faveur de la jeunesse s'est quant à lui illustré à travers le succès du Junior Fishing Tour.

La protection de la biodiversité demeure naturellement une priorité, avec des actions en faveur de l'anguille et du saumon, ainsi qu'un travail constant sur la problématique du cormoran. Le 4^e volet de la campagne « Sauvons nos rivières » a quant à lui mis en lumière les actions en faveur de la préservation des petits cours d'eau. Enfin, la publication du 1^{er} volet d'un guide consacré aux atteintes environnementales renforce les moyens d'action du réseau pour protéger les cours d'eau et les zones humides.

La progression des cartes de pêche confirme l'attractivité croissante de l'activité et la confiance accordée au réseau, fruit de l'engagement de tous les acteurs qui œuvrent pour une pêche moderne, responsable et durable.

Pour conclure, je souhaite à nouveau remercier chaleureusement les milliers de bénévoles sans qui tous ces résultats seraient impossibles. Au nombre de 68 000 aujourd'hui, ces hommes et ces femmes transmettent à tous leur passion et leurs connaissances, sillonnent les territoires tels de véritables gardiens de l'eau et des poissons, voire gouvernent nos structures. L'occasion de rappeler le renouvellement des mandats associatifs de la pêche en 2026-2027 et d'inviter le plus grand nombre à s'investir à nos côtés !

Claude Roustan

*Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique (FNPF)*



Rapport d'activité publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

108/110, rue Saint-Maur Paris XI^e - France

Directeur de la publication : Claude Roustan ; Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa
Ont collaboré à ce numéro : Pauline Blanpin, Olivier Bonnefous, Margot Bourgoïn, Nadège Colombet, Aurore Crosnier, Carine Darcy, Véronique Daubigny, Cédric Dault, Jérémy Don, Charif Fehmi, Jérôme Guillouët, Adrien Guiset, Isabelle Lebel, Benoît Lefebvre, Farah Ligocki, Louis Leroy-Warnier, Fabrice Magnaval, Marie Morvan, Cécile Vieira.

Conception et réalisation : agencemcrea.fr - Crédit photos : L. Madelon, L'Agence Verte – Getty Images, Escape Feeling, Pierre Rigalleau, Artcher, LLW – Fondation des pêcheurs, Audace, iStock, Busra Isipir.

Imprimé en France sur un site Imprim'vert avec des encres végétales sur papier recyclé.

Avec le soutien de :





MISSIONS & GOUVERNANCE

Missions

La FNPF — Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français.

Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

La FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part.

- **Assurer** la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national.
- **Contribuer** à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs.
- **Établir** un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations.
- **Promouvoir et développer** le loisir pêche.
- **Gérer** la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA) et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.
- **Communiquer** sur les missions fondamentales du réseau associatif de la pêche de loisir.

Gouvernance

Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de
Haute-Provence



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



4^e Vice-président
**Maurice
LEBRANCHU**
(22) Côtes d'Armor



6^e Vice-président
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



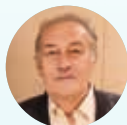
Secrétaire général adjoint
David FERNANDEZ
(11) Aude



Trésorier général adjoint
**Georges
GUYONNET**
(71) Saône-et-Loire



Membre
Dominique TINSEAU
(45) Loiret



3^e Vice-président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



5^e Vice-président
Serge SAVINEAUX †
(41) Loir-et-Cher



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie



Membre
**Jean-Michel
RAVAILHE**
(24) Dordogne



Membre
Roland BRUNET
(39) Jura

Pour accomplir les missions d'intérêt général qui lui sont confiées, la FNPf s'appuie sur un conseil d'administration composé de 32 élus dont un bureau de 13 membres.

En mai 2022, Claude Roustan a été réélu en qualité de président de la FNPf pour un mandat de 5 ans.

Le conseil d'administration

- Gilles BARTHET (03)
- Bernard FANTI (05)
- Jean-Luc CERUTTI (06)
- Marc GEORGER (15)
- Mathieu LABROUSSE (16)
- Gilles BRICHET (17)
- Thierry COUVRAY (28)
- Norbert DELPHIN (31)
- Daniel BOURDIE (33)
- Roland CABANE (42)
- Bernard HAMON (44)
- Michel REMOND (52)
- Frédéric FLORET (59)
- Jean-Luc CAZAUX (65)
- Jean-Claude ZWICKERT (68)
- Richard ALEXANDRE (70)
- Jean-Marc VAULEE (72)
- Serge GIBOULET (91)
- Olivier BOUCHET (PAEF)

Hommage à Serge Savineaux

Serge Savineaux, cinquième vice-président de la FNPf, nous a quittés le 21 juillet 2025 à l'âge de 75 ans. Figure emblématique de la pêche associative, il s'est investi sans relâche tout au long de sa vie dans la protection des milieux aquatiques et la défense de notre loisir.

Profondément attaché à son territoire, il a présidé pendant plus de trois décennies la Fédération du Loir-et-Cher ainsi que l'Association régionale Centre-Val-de-Loire depuis sa création en 2016. Il a également fait de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation des jeunes générations les priorités de son engagement. Son humanité, sa disponibilité et son sens du collectif laisseront une empreinte durable dans le monde de la pêche associative de loisir.

Les commissions permanentes, groupes de travail et missions de représentation extérieure

- Développement du loisir pêche
Maurice LEBRANCHU (22), *responsable*
- Législation - réglementation - statuts
Pascal SAILLIOT (62), *responsable*
- Finances
Gérard GUILLAUD (73), *responsable*
- Technique
Michel BALAY (88), *responsable*
- Eau - protection des milieux aquatiques et biodiversité (EPMAB)
Jean-Paul DORON (61), *responsable*
- Promotion - communication
Patrick RUFFIE (46), *responsable*
- Commission pêche professionnelle
Serge SAVINEAUX † (41), *responsable*
- Mission Europe et affaires extérieures
Bernard BRETON (95), *responsable*
- Commission conciliation
- Commission spécialisée pêche amateurs
Olivier BOUCHET (FNADAPAEF*), *responsable*

* Fédération Nationale des Associations Départementales Agréées des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets

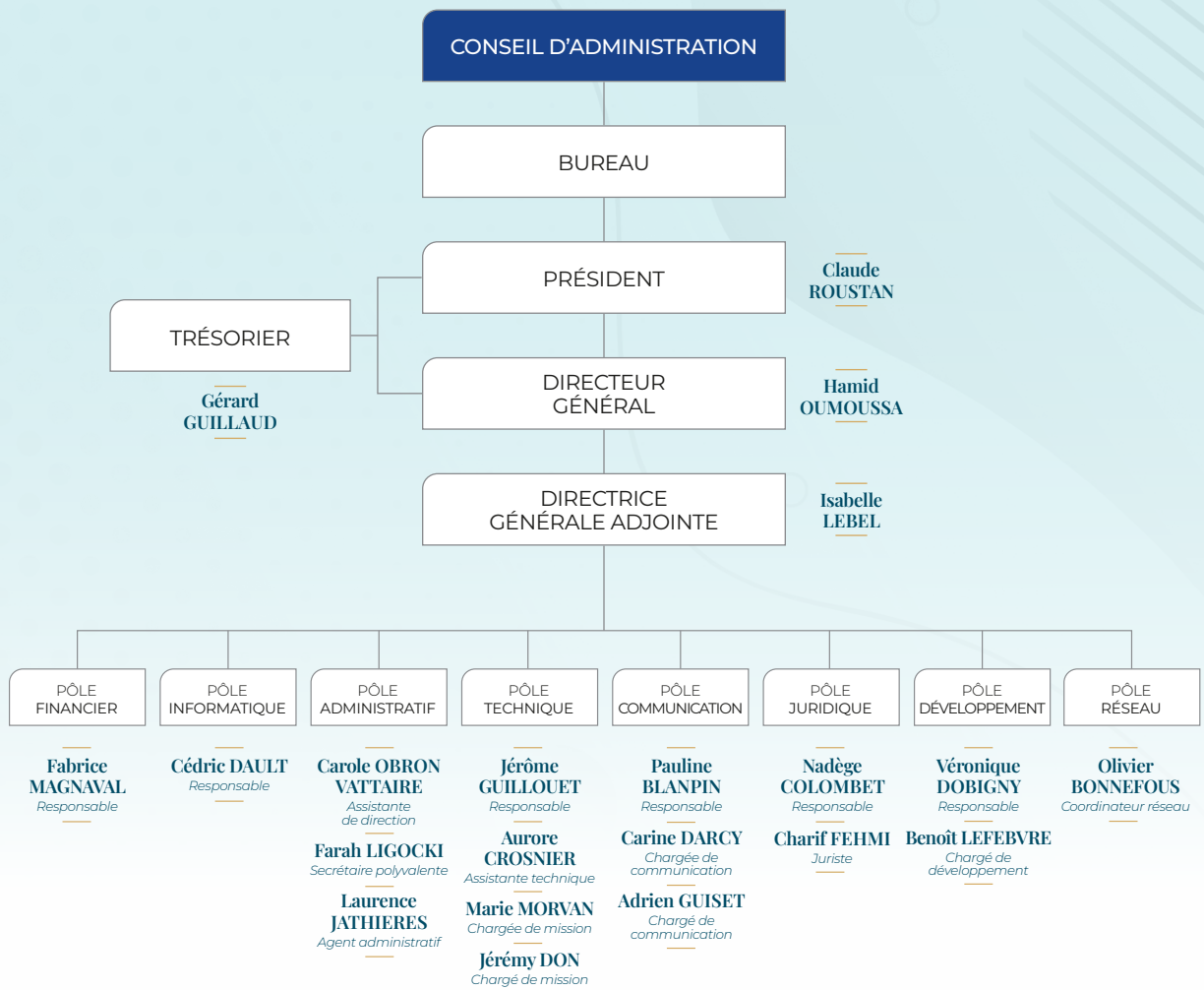


Représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- La FNPF est dépositaire par la loi d'une mission **d'intérêt général en toute indépendance politique**. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le **ministère de la Transition écologique**, ainsi que le groupe d'étude pêche à l'**Assemblée nationale** et au **Sénat**.
- En 2010, l'État a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en lui offrant deux sièges au **Conseil économique social et environnemental (CESE)** et en l'intégrant en 2016 au conseil d'administration de l'**Office français de la biodiversité (OFB)**.
- La FNPF dispose également de représentants au Conseil national de la transition écologique, au Comité national de l'eau, au Comité national biodiversité, au Comité de suivi «sécheresse», à la Fondation recherche et biodiversité, au Comité de la charte des salmonidés, à la Société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Federation, au Conseil national de la montagne, au Comité national des activités physiques et sportives...

Organigramme 2025 de la FNPF

Au siège parisien, la FNPF s'appuie sur un effectif stabilisé de près de 20 salariés, engagés auprès des élus au service de la pêche de loisir et des milieux aquatiques.



Le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL)
Président : Jean-Marie BARAS / Directrice : Cécile VIEIRA

La Fondation des pêcheurs
Président : François LE SAGER / Directeur : Louis LEROY-WARNIER / Chargée de communication : Margot BOURGOIN

LA PÊCHE EN FRANCE EN 2025

1 434 142
pêcheurs

dont :

2 886
pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

373 891
jeunes de moins de 18 ans

109 716
femmes



620 000 km
de cours d'eau*

623 000 ha
de plans d'eau*

115
espèces de poissons
d'eau douce en métropole**

* en France métropolitaine et outre-mer
- source IGNF / BD CarTHAgE®

** source inventaire INPN

12 949 612 €

d'aide à l'emploi
alloués pour les structures

soit **371** postes



Une adhésion

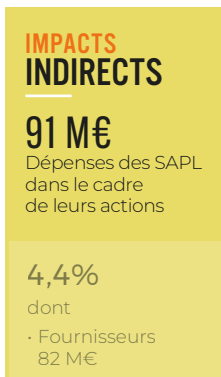
100 %
en ligne

48 % commandes directes internautes

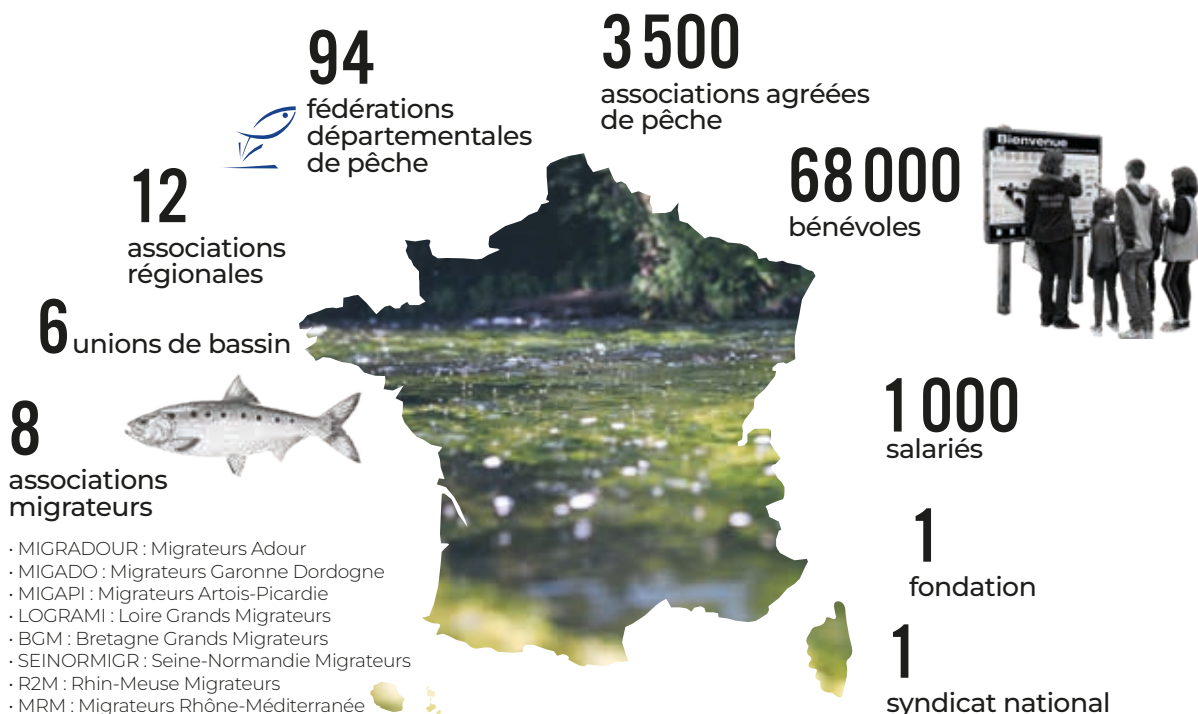
52 % commandes auprès des
dépositaires (revendeurs ou AAPPMA)

Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse 2 MILLIARDS D'EUROS



Source : étude Terre d'Avance en partenariat avec Enalys et D-SIDD, 2025



503
Ateliers Pêche Nature

78
départements dotés de véhicules d'animation

42
Maisons Pêche Nature

635
Parcours labellisés ou en cours

512
Hébergements qualifiés Pêche

21
Stations pêche

4 000
Gardes-pêche

GRANDES DATES *de l'année* 2025



8/9 janvier

Journées Techniques
Nationales de la FNPF



5 février

Rencontre
avec Agnès Pannier-
Runacher, ministre
de la Transition
écologique



12 mars

Audition
de la FNPF
à l'Assemblée
nationale
sur l'état des
cours d'eau

8 mars

Ouverture en
1^{re} catégorie



24 février

Publication de
l'arrêté autorisant
la « régulation »
du cormoran



9 avril

Discussion avec
le groupe d'étude pêche
de l'Assemblée nationale



26 avril

Ouverture
de la pêche
du brochet

5 mai

Signature de
la convention de
partenariat entre la
FNPF et Veolia Eau





23 juin

Signature de l'accord cadre national FNPF - Agences de l'eau - Ministère 2025/2030



23 juin

Congrès FNPF en présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique



Juillet

- > Prise de position contre la loi Duplomb
- > Les SAPL rejoignent le réseau France Bénévolat



21 octobre

Lancement de la campagne engagée «Sauvons nos rivières – Acte 4»



6 septembre

Finales nationales du Junior Fishing Tour en Eure-et-Loir

1^{er} juin

Journée nationale de la pêche



23 mai

Renouvellement de la convention de partenariat entre la FNPF et RTE/Enedis



23 au 25 mai

Festival National de la Pêche à Nantes



18/20 novembre

Participation de la FNPF au Salon des maires



LES PARTENAIRES DE LA FNPF

Les partenaires de la pêche associative

Ministères

- | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
- | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- | Ministère de l'Éducation nationale

Opérateurs de l'État et des collectivités

- | Agences de l'eau
- | Office français de la biodiversité
- | Voies navigables de France
- | Parcs naturels régionaux
- | Établissement public Loire
- | Gendarmerie nationale
- | Association des maires de France
- | Agence nationale de traitement automatisé des infractions

Milieux aquatiques et recherche

- | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- | Muséum national d'histoire naturelle
- | Société française d'ichtyologie
- | Institut de recherche pour le développement
- | Club de la charte des salmonidés de repeuplement
- | North Atlantic Salmon Fund
- | Association santé poissons sauvages
- | Groupement de défense sanitaire France
- | Human initiatives for animals
- | Centre d'écologie fonctionnelle évolutive
- | Organismes de recherche universitaire

Sports, tourisme, loisirs

- | Fédération française des pêches sportives
- | Agence nationale pour les Chèques-Vacances
- | Centre national d'actions sociales
- | Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige
- | Fédération nationale des Gîtes de France
- | Clévacances France
- | Vacances ULVF
- | Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes
- | France Bénévolat
- | Groupement de l'industrie française d'articles de pêche

Entreprises

- | CDC Biodiversité
- | EDF / SHER et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques
- | ENEDIS / RTE
- | Veolia Eau

Renouvellement du partenariat entre le ministère de la Transition écologique, les Agences de l'eau, l'OFB et la FNPF

Après plus de dix ans de coopération, le ministère de la Transition écologique, les Agences de l'eau, l'OFB et la FNPF ont renouvelé leur partenariat pour cinq ans lors du congrès de la FNPF, le 23 juin 2025, afin d'intensifier la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Cet accord est né de la volonté partagée de poursuivre le développement des actions de connaissance, de gestion, de suivi, de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques et de leur continuité écologique. Ces démarches et travaux sont essentiels dans un contexte de changements globaux avérés et de perturbations lourdes des milieux naturels.

Surtout, la biodiversité aquatique est singulièrement menacée puisqu'une part importante des peuplements piscicoles est en difficulté et, en particulier, tous les poissons migrateurs sont dorénavant dans une situation préoccupante.



Un accord gagnant pour les milieux naturels et la biodiversité

L'accord permet ainsi aux agences de l'eau et aux fédérations départementales de pêche notamment de cibler des actions partenariales en matière d'animation des maitres d'ouvrages, de travaux en rivières (renaturation, restauration de la continuité écologique...), d'initiatives en faveur des poissons migrateurs ou encore de connaissance des milieux naturels.

On peut en particulier noter la volonté conjuguée des signataires de contribuer activement à l'émergence, à la structuration et à la diffusion de la connaissance en matière d'eau, de milieux naturels et de biodiversité (pêches scientifiques, hydrologie, thermie et autres données disponibles). Enfin, les partenaires sont également soucieux d'amplifier les opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à la politique de l'eau.

La FNPF affiche clairement son ambition de construire un observatoire permanent des milieux naturels au travers de quelques paramètres éminemment pertinents au nombre desquels l'hydrologie, la thermie, les données piscicoles...

Signature du renouvellement du partenariat par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, Claude Roustan, président de la FNPF, Elodie Galko, directrice générale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et Olivier Thibault, directeur général de l'OFB.

LA REPRÉSENTATION DE LA FNPf EN 2025

Sauvons nos Rivières – Acte 4 : SOS petits cours d'eau

Pilier de la stratégie de communication du réseau associatif pêche, la campagne « Sauvons nos rivières » franchit une nouvelle étape avec le 4^e acte intitulé « SOS petits cours d'eau ». Avec cet opus lancé le 21 octobre 2025, la FNPf entend sonner l'alarme auprès des décideurs et des citoyens face aux menaces qui pèsent sur ces écosystèmes fragiles et trop souvent ignorés, et propose des solutions concrètes pour leur préservation.



Un dispositif de communication complet et multicanal

Pour toucher le plus grand nombre et permettre à chacun de s'approprier les enjeux liés à la protection des petits cours d'eau, la FNPf a déployé un arsenal de communication :



- **Un film long et 4 formats courts**, totalisant **3 millions de vues** sur l'ensemble des réseaux sociaux de la FNPf.
- **Un manifeste** portant les revendications du réseau pour la protection des petits cours d'eau.
- **Une campagne de communication avec *La Gazette des communes*** ciblant les élus locaux (cf. encadré page suivante).
- **Des visuels percutants** estampillés « SOS », pensés pour interpeller et marquer les esprits.
- **Une brochure dédiée** : « La pêche de loisir, partenaire de vos territoires » imprimée à 5 000 exemplaires et distribuée à l'ensemble des structures du réseau associatif (voir page 38).
- **Une conférence de presse** le jour du lancement, réunissant 12 journalistes, avec à la clé **17 retombées médias** : France Info, France Inter, 20 Minutes, Ouest France, La Relève et la Peste, We Demain, le réseau Ici, la presse régionale et halieutique...
- **14 publications** sur les réseaux sociaux de la FNPf, générant **plus de 400 000 impressions** (hors vidéos).



Un manifeste de revendications fortes et concrètes

Au cœur de ce 4^e acte, la FNPF et son réseau associatif interpellent les décideurs publics et les acteurs institutionnels en demandant des actions à la hauteur des enjeux :

- La publication d'une cartographie globale des cours d'eau dans chaque département, accompagnée d'une protection juridique renforcée.
- L'accélération des acquisitions foncières pour la préservation des milieux aquatiques.
- La sanctuarisation, protection juridique et politique des petits cours d'eau.
- L'établissement d'une charte de protection des têtes de bassins ou des ruisseaux associant notamment les élus locaux.

Agissons, tant qu'il en est encore temps !
Ensemble,
sauvons nos rivières.

Une campagne ciblée pour atteindre les élus locaux



En partenariat avec **La Gazette des communes**, la FNPF a mené une opération de sensibilisation spécifiquement orientée vers les décideurs territoriaux, avec des résultats qui ont largement dépassé les objectifs :

- Une campagne digitale d'un mois sur le site et les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) de *La Gazette des communes* : **225 000 impressions** et **plus de 3 000 clics** vers la page dédiée du site FNPF.
- Une version synthétique du manifeste envoyée par e-mail à **27 000 décideurs** territoriaux, avec un taux d'ouverture de **34,4%**, soit le double de la moyenne du secteur (17%).
- Le manifeste complet adressé par courrier **personnalisé** à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités de France.

« Les petits cours d'eau subissent de multiples transformations qui pèsent sur la biodiversité aquatique, les poissons et le cadre de vie des Français. Pourtant, ces écosystèmes regorgent de vie. Ils font les grandes rivières et la beauté de nos territoires. Les pêcheurs et leurs instances sont en première ligne pour défendre ce patrimoine. Notre mobilisation ne suffira pas. L'engagement de chacun est aujourd'hui indispensable. Le combat de l'amont, c'est la survie de l'aval ! »

Claude Roustan

Président de la FNPF

Pour plus d'informations et de détails sur le dispositif de la campagne, rendez-vous sur :
www.sauvonsnosrivers.fr

La FNPF *à l'écoute de son réseau*

Entre diagnostic national, dialogue de terrain et réflexion sur l'évolution des structures régionales, les travaux engagés en 2025 poursuivent un objectif : accroître encore l'efficacité et la cohésion à toutes les échelles, pour un réseau mieux armé pour relever les défis à venir.



Le président au cœur des territoires

Le président de la FNPF a poursuivi ses visites dans les fédérations départementales. En 2025, il s'est rendu dans le Gers, en Ile-et-Vilaine, en Haute-Vienne et dans le Gard. Ces déplacements contribuent à maintenir un dialogue direct avec les territoires, à valoriser les initiatives locales et à renforcer la cohésion du réseau autour des orientations nationales.

Une réflexion sur l'échelon infranational

En 2025, près de 10 ans après la création des 12 associations régionales et 6 unions de bassins, la FNPF a conduit une large concertation sur le fonctionnement, les atouts, les points de vigilance et les perspectives de cet échelon infranational.

Le diagnostic porte sur les limites du modèle actuel et prend en compte les attentes en matière de gouvernance, de structuration fonctionnelle, ou encore sur le développement des relations avec la FNPF.

Les travaux confirment les enjeux d'une évolution de la structuration régionale, avec la perspective d'une institutionnalisation en fédérations régionales. Celle-ci devra nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur l'emprise géographique et le périmètre technique des structures.

Ce diagnostic partagé doit s'inscrire dans une efficacité durable, d'abord auprès des fédérations mais également des partenaires institutionnels, tout en renforçant la cohésion au sein du réseau. Il sera largement débattu en 2026 et a fortiori en 2027 après l'installation des nouvelles gouvernances des structures de pêche de loisir.

Une enquête nationale sur les AAPPMA

Une enquête nationale a été lancée par la FNPF afin d'établir un diagnostic élargi de la situation des AAPPMA, leurs forces, leurs fragilités et leurs attentes.

La mobilisation a été significative : 29 444 pêcheurs, 1 190 AAPPMA, 66 FDAAPPMA et 29 ADAPAEF ont répondu aux différents questionnaires diffusés. Les résultats permettent d'identifier les enjeux prioritaires relatifs au fonctionnement associatif, aux collaborations internes et externes sur leur périmètre d'intervention et à l'engagement bénévole. Ce socle analytique participe à la définition des axes d'évolution à proposer auprès des FDAAPPMA afin de renforcer l'accompagnement des AAPPMA et d'actualiser la politique de gestion coordonnée de leurs activités.

Festival National de la Pêche : un village associatif reflétant le dynamisme et la diversité des missions du réseau !

Né d'une volonté commune du GIFAP et de la FNPF de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière pêche de loisir (structures associatives, entreprises, institutions...) autour d'un événement grand public d'envergure nationale, le 1^{er} Festival National de la Pêche s'est tenu du 23 au 25 mai 2025 au Parc des expositions de Nantes.

À l'occasion de ce rendez-vous, la FNPF a mis en lumière la richesse des territoires de pêche français ainsi que les actions menées par le réseau associatif en faveur du loisir et de l'environnement. Pour ce faire, elle a déployé un village associatif de 500 m², installé stratégiquement à l'entrée du salon et complété par des ateliers en plein air.

De nombreux temps forts ont rythmé ces 3 jours, dont :

- L'inauguration du festival et du village associatif en présence d'élus locaux, acteurs institutionnels, professionnels et membres du réseau associatif.
- Un parcours pédagogique destiné aux scolaires pour sensibiliser plus de 140 élèves de primaire accompagnés par leurs enseignants.
- La signature de la convention de partenariat sécurité pêcheurs avec RTE/Enedis.
- Une conférence sur l'actualité de la pêche de loisir.
- La remise de prix de la finale régionale Pays de la Loire de pêche au coup du Junior Fishing Tour.
- Une remise de médailles à plusieurs bénévoles de notre réseau associatif pour honorer leur engagement de longue date.

Le village associatif a emporté l'adhésion du public et des acteurs de l'événement grâce à ses nombreuses animations, mises en œuvre par près de 100 salariés, élus et bénévoles du réseau de la pêche de loisir. Enrichissant une offre de 150 exposants, il a participé au succès d'une 1^{re} édition au bilan positif* :



• Plus de **10 000** visiteurs,
très majoritairement satisfaits (80 %)

• Plus de **65 %** des participants se sont
rendus sur le festival en famille ou entre amis.
Une démarche qui consacre l'esprit fédérateur
de notre loisir !



*Source : Bilan d'enquête de satisfaction d'Exponantes du 27/05/2025
auprès de 75 exposants et 624 visiteurs.

Nouveau succès de la FNPF au *Salon des maires*

Dans la continuité d'une présence remarquée en 2024,
la FNPF a renouvelé sa participation au Salon des maires et des collectivités locales,
du 18 au 20 novembre 2025 à Paris.



Cette action de communication a pour objectif premier de renforcer les liens entre le réseau associatif de pêche de loisir et les élus locaux en permettant l'échange direct sur les atouts de notre activité : attractivité touristique, animation locale, éducation à l'environnement, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité...

Une opportunité de mettre en lumière le réseau associatif et les pêcheurs en tant qu'acteurs de terrains et partenaires majeurs des collectivités.

L'édition 2025 était également l'occasion de promouvoir la campagne «Sauvons nos rivières : SOS petits cours d'eau» (voir pages 14 et 15) et de porter nos revendications concernant la politique de l'eau.



27 élus du conseil d'administration de la FNPF étaient présents sur le stand pour faire rayonner notre activité auprès des **65 672 visiteurs** qui ont arpenté le salon.

Une belle affluence qui a permis de nouer près de **240 contacts** : députés, sénateurs, maires et conseillers municipaux de grandes communes, conseillers départementaux, directeurs de services, ainsi que présidents et représentants d'entreprises ou d'agences spécialisées dans l'environnement, le climat, l'énergie et l'aménagement du territoire...

À souligner également, des visites institutionnelles de premier plan, à la hauteur de la place centrale qu'occupe la FNPF dans les débats sur la politique de l'eau :

- Christophe Béchu, maire d'Angers et ancien ministre de la Transition écologique
- Édouard Philippe, maire du Havre et ancien Premier ministre
- Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique

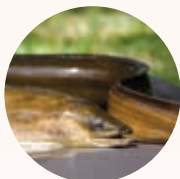


Le ministre était notamment présent lors d'un temps fort aux côtés de Claude Roustan, afin de décerner une médaille du mérite associatif à 4 élus particulièrement engagés dans la protection du milieu aquatique.

La FNPF remercie les élus de la pêche associative qui se sont mobilisés pour faire de cet événement un véritable moment d'échange institutionnel au plus près des enjeux territoriaux d'aujourd'hui et de demain.

La FNPF refuse de voir disparaître les *poissons migrateurs* !

Comme en attestent les nombreux suivis menés par le réseau associatif de pêche de loisir, la situation de l'ensemble des poissons migrateurs est préoccupante, voire alarmante. L'anguille et le saumon atlantique requièrent en particulier un plan d'urgence pour éviter leur extinction... Tout au long de l'année 2025, la FNPF a intensifié ses actions auprès des institutions pour défendre ce patrimoine naturel irremplaçable.



L'anguille : un effort collectif et ambitieux !

Depuis 2010, la FNPF réclame un moratoire sur la pêche de l'anguille s'appliquant à toutes les pêches et à tous les stades de vie de l'espèce. Le projet de décret instaurant un moratoire sur la seule pêche de loisir de l'anguille jaune était donc à la fois injuste, insuffisant et purement inacceptable. La FNPF a ainsi multiplié les échanges avec le ministère et activement plaidé pour le maintien de cette activité résiduelle, la pêche de loisir de l'anguille argentée et de la civelle étant quant à elle déjà interdite. Grâce à la mobilisation de la FNPF, la parution du projet de décret a été reportée et ses propositions sont attendues pour la mise en place d'un dispositif de déclaration des captures et de réduction de la période de pêche.

Surtout, la FNPF continue de solliciter des mesures complémentaires sur les autres facteurs de pression : lutte renforcée contre le braconnage, restauration de la continuité écologique des cours d'eau portée au plus haut niveau de l'État, et plan de sortie de flotte ambitieux pour accompagner dignement les pêcheurs professionnels.

Saumon atlantique : vers un plan national de sauvegarde

Lors de sa rencontre avec la ministre Agnès Pannier-Runacher, le 5 février, la FNPF a appelé à des mesures fortes de protection du saumon, avertissant que l'inaction conduirait à la disparition certaine et à court terme de l'espèce et rappelant que toute interdiction ou suspension de pêche doit s'appliquer à toutes

les catégories de pêcheurs sans exception. La FNPF a également plaidé pour la création urgente d'un plan national de sauvegarde, piloté par le ministère chargé de l'Écologie avec l'appui technique de l'OFB. Une demande réitérée à l'issue du congrès du 23 juin. Fin 2025, le ministère a proposé un Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA). Projet soumis à la concertation des acteurs durant l'année 2026.

Poissons migrateurs et silure ? Pour une régulation ciblée, contre un classement national

Parmi les facteurs de pression, se pose la question de la prédation par le silure. Le ministère propose de s'appuyer sur certains travaux démontrant un impact du silure sur certaines espèces migratrices. La FNPF a cependant fermement réaffirmé son opposition au classement national du silure en espèce exotique envahissante (EEE). Si des mesures de régulation peuvent se justifier, elles doivent rester strictement localisées et intervenir après la démonstration d'un impact important sur une ou plusieurs espèces de poissons en danger.

Pour l'anguille ou le saumon, et plus globalement l'ensemble des poissons migrateurs, ce n'est qu'au prix d'une mobilisation forte et partagée ciblant toutes les causes de régression que l'on peut espérer enrayer la perte dramatique de biodiversité qui s'annonce. Cela passe vraisemblablement par l'évolution du PNMA actuel en véritable plan national d'action plurisectoriel dont l'État doit être le chef d'orchestre. La FNPF restera vigilante et engagée !

Organiser la régulation du grand cormoran aujourd'hui pour préserver le patrimoine piscicole de demain

La publication de l'arrêté ministériel du 24 février 2025 fixant les conditions et limites des dérogations à l'interdiction de destruction du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) a constitué une étape importante de l'année écoulée.

Un appui méthodologique a été proposé par la FNPF aux fédérations départementales de pêche pour faciliter la constitution des dossiers de demande au préfet pour l'autorisation de régulation de l'espèce : précision des zones concernées, mobilisation de données existantes (résultats de pêches électriques, diagnostics, classements réglementaires...) et organisation des opérations de tir. Une attention particulière a également été portée à la caractérisation des impacts sur les espèces piscicoles sensibles, exigée par l'arrêté ministériel, ainsi qu'aux échanges à conduire avec les services de l'État et les partenaires techniques.

La diffusion du guide de bonnes pratiques relatif à l'octroi des dérogations, élaboré par le ministère de la Transition écologique, est venue renforcer ce cadre opérationnel. Ce document précise les attentes des services instructeurs quant au contenu des dossiers, à l'analyse des milieux et à la démonstration des impacts sur les peuplements piscicoles.

Dans plusieurs départements de Bretagne et de Normandie, la présence de la sous-espèce protégée *Phalacrocorax carbo carbo*, et strictement protégée, exclut néanmoins toute possibilité de dérogation. La question de la distinction entre les 2 sous-espèces de cormorans, *P. carbo sinensis* et *P. carbo carbo*, a par conséquent fait l'objet d'une réflexion collective afin d'objectiver la situation et d'examiner les perspectives d'évolution du cadre applicable à ces territoires.



Une mobilisation juridique continue

Saisi d'un recours contre l'arrêté du 24 février 2025, le Conseil d'État a considéré que la prédation du grand cormoran pouvait « contribuer à la dégradation de l'état de conservation de certaines espèces piscicoles ». Il a donc donné raison à la FNPF, partie intervenante, et confirmé la légalité de la régulation.

Enfin, dans le but d'anticiper d'éventuels contentieux contre les arrêtés préfectoraux déjà signés dans plusieurs départements, un travail a été mené avec un cabinet d'avocats pour élaborer une note d'analyse juridique visant à consolider le dispositif de régulation.

Journées Techniques Nationales

2025 de la FNPF

Les 8 et 9 janvier 2025, la FNPF a organisé la 7^e édition des Journées Techniques Nationales (JTN) à Sorbonne Université.
Plus de 300 participants se sont réunis autour du thème
« Écosystèmes aquatiques : connaître, agir, protéger ».



Une vingtaine d'intervenants ont contribué aux échanges. Représentants du réseau associatif de la pêche de loisir (fédérations départementales, associations régionales, unions de bassin, associations migrateurs) ainsi que partenaires institutionnels et scientifiques (OFB, INRAE, Muséum national d'histoire naturelle, Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique, EDF Recherche & Développement) ont partagé analyses et retours d'expérience.

Les 4 thématiques des JTN 2025

1. La connaissance des peuplements piscicoles : nouvelles espèces, dynamiques temporelles et apports de la génétique. Soumis à de multiples pressions, les peuplements de poissons s'adaptent pour y faire face. Les structures associatives suivent de près ces évolutions, avec des répercussions sur l'ensemble des écosystèmes et sur la pratique de la pêche.

2. Les techniques innovantes d'investigation et de restauration, comme l'ADNe ou la télédétection. Ces outils ouvrent de nouvelles perspectives, à condition d'être maîtrisés et intégrés aux pratiques des structures.

3. La restauration des milieux aquatiques, illustrée par des opérations de 2 fédérations : l'effacement d'un seuil sur la Nivelles à Ainhoa (64) et l'effacement d'un plan d'eau sur un cours d'eau intermittent à Exireuil (79) en tête de bassin versant.

4. Le suivi de la thermie et des débits. Face aux épisodes climatiques récents, mesurer, anticiper et adapter les actions apparaît essentiel pour préserver les milieux aquatiques, leurs peuplements et les usages associés.

Organisées tous les 2 ans, les JTN constituent un temps fort d'échanges constructifs au service des milieux et de la biodiversité aquatiques.



L'ensemble des interventions ainsi qu'une retranscription des exposés et débats sont disponibles sur bibliopeche.fr.



Flashez ce QR code pour y accéder.

Pêche et question animale : se donner les moyens d'agir !

Dans le prolongement des actions conduites en 2024, le groupe de travail FNPF relatif à la condition animale a poursuivi ses travaux selon 3 orientations prioritaires, débattues et validées par le Conseil d'administration de la FNPF du 4 mars 2025.

Vers une connaissance unifiée

Tout d'abord, afin d'étoffer les éléments de compréhension et de langage des SAPL, le document cadre rédigé par le GT en 2024 sur l'idéologie antispéciste (enjeux, organisation, moyens) mais aussi les axes stratégiques de mobilisation, a été consolidé et transmis en intégralité au réseau le 29 avril 2025. Riche en réflexions argumentaires concrètes et références bibliographiques utiles, ce travail doit permettre aux structures associatives de pêche de loisir d'une part, de s'approprier complètement la problématique et d'autre part, de disposer de leviers de sensibilisation et de réaction sur le sujet.



Concrètement, qu'en est-il dans les territoires ?

Dans le même temps, un sondage « Pêche et bien-être animal : enquête au cœur des territoires » a été lancé auprès des 94 fédérations départementales, afin d'appréhender pleinement la réalité et l'ampleur du phénomène sur le terrain. Il ressort ainsi des 80 réponses obtenues que près de 6 fédérations sur 10 ont été ou sont directement attaquées mais que 42,5 % d'entre elles disent ne l'avoir jamais été.

Si la problématique existe, elle est cependant variable localement puisque la proportion de structures confrontées varie de 22 % dans le Grand Est à 100 % en Bretagne ; elle est supérieure à 70 % dans la moitié des régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Pays de la Loire). La thématique reste néanmoins jugée comme émergente (57,5 %).





Dans les faits, les remises en cause concernant majoritairement la pratique de la pêche (accès, techniques, prélèvements) et les alevinages et rempoissonnements (respectivement 78,3 % et 73,9 %) ; elles sont conduites essentiellement par Projet Animaux Zoopolis (82,6 %) au moyen de 3 leviers principaux : pression auprès des partenaires techniques et institutionnels (71,7 %), presse (67,4 %) et réseaux sociaux/Internet (52,2 %).

Pour autant, 54 % des fédérations jugent la résonance des attaques réelle mais limitée et 37 % l'estiment faible voire nulle. Si bien que près de la moitié des FD n'ont pas réagi ; les autres ont utilisé les mêmes moyens que leurs opposants tout en mobilisant davantage le levier politique et la sensibilisation interne.

Près de

**6 fédérations
sur 10**

**ont été ou sont directement
attaquées** mais 42,5 % d'entre
elles disent ne l'avoir jamais été.

La pêche est une

activité légale

qui défend un patrimoine vivant
avec fermeté et conviction.

Une brochure pour plaider auprès du plus grand nombre

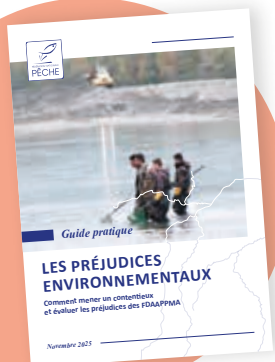
Enfin, la FNPF s'est attaché les services de l'agence Artcher, spécialisée dans la communication institutionnelle et les affaires publiques, afin d'élaborer un argumentaire à l'attention des parlementaires, potentiellement saisis sur la question et susceptibles de légiférer à l'encontre de l'une ou l'autre de nos pratiques.

Sans revenir dans le débat scientifique et technique, ce document vise à rappeler que la pêche est une activité légale qui défend un patrimoine vivant avec fermeté et conviction et à ce titre s'inscrit dans une démarche pédagogique et responsable, en son sein et auprès de tous les publics, quels que soient leur âge, leur origine et leur condition.

Finalisé début 2026, ce plaidoyer de la pêche de loisir sera largement diffusé dans les territoires. Au niveau national, il sera en particulier adressé à l'ensemble des parlementaires. Il reviendra à tous de l'utiliser à l'appui du dialogue local et des situations émergentes pour continuer de véhiculer les vertus et valeurs de la pêche et faire rayonner notre loisir, déjà plébiscité par 1,5 million de nos concitoyens.



Atteintes environnementales : un guide pratique pour prévenir et réagir



Face aux atteintes portées aux milieux aquatiques, la FNPf publie un guide pratique pour aider le réseau associatif à prévenir, agir et obtenir réparation.

Les structures associatives de la pêche de loisir sont témoins de nombreux dommages causés aux écosystèmes aquatiques. Leur présence constante sur le terrain, leur expertise et leur mobilisation en font des sentinelles de 1^{er} plan. Elles sont également à l'origine de nombreux recours et se voient régulièrement accordée une réparation de leurs préjudices, notamment écologiques.

Pour les appuyer, la FNPf a constitué un groupe de travail réunissant élus, juristes, avocats, agents de l'OFB et ingénieurs afin d'élaborer des repères solidement ancrés dans la pratique.

À l'issue des réflexions, un guide visant à renforcer la capacité de notre réseau à agir en cohésion avec clarté, détermination et responsabilité en faveur des milieux aquatiques a été conçu.

Il repose sur 4 principes directeurs :

1. **Prioriser les démarches préventives**, car aucune réparation ne permettra jamais de restaurer totalement les fonctionnalités et la qualité d'un écosystème en bonne santé.
2. **Ne pas se substituer aux auteurs de l'infraction**.
3. **Aider à la définition de réponses pénales à la hauteur des enjeux écologiques**, car la justice demeure un levier essentiel et puissant.
4. **Viser la réparation en nature** chaque fois que cela s'avère possible.

Le 1^{er} volet du guide, donnant des repères juridiques, a été diffusé au sein du réseau en décembre 2025. Le 2^e volet, consacré aux méthodes d'évaluation des préjudices environnementaux, sera envoyé en mars 2026. Un colloque dédié sera enfin organisé le 8 octobre 2026.



Un 1^{er} partenariat visant la prévention

Le 5 mai 2025, la FNPf et Veolia Eau ont signé un accord-cadre conçu comme un outil de prévention des dommages aux milieux aquatiques. Il organise un partage anticipé d'informations, d'alertes et de connaissances. Déployé à titre expérimental, il a fait l'objet d'un webinaire de présentation en novembre 2025.

« Démarche positive, elle permet d'intégrer davantage, chez les gestionnaires de stations d'épuration, la prise en compte de leurs impacts sur les milieux récepteurs et, in fine, de prévenir les dommages », souligne Robin Holder, directeur de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

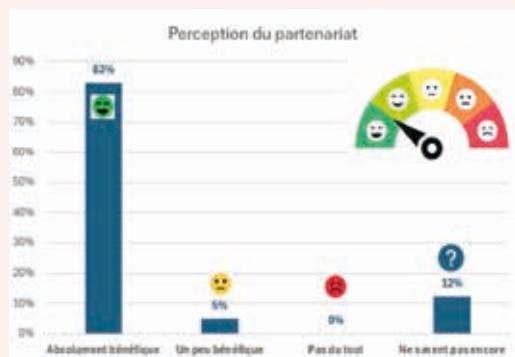
Surveillance :

des partenariats gagnants avec la Gendarmerie

Le réseau associatif de la pêche de loisir a la particularité de veiller au respect de la réglementation de la pêche, grâce à la surveillance assurée par ses 4 000 gardes-pêche et agents de développement. Pour renforcer l'action de ces derniers, un rapprochement très fructueux a été opéré avec la Gendarmerie au travers, d'une part, d'une convention nationale avec son Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), et d'autre part, d'un rapprochement avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).



Le bilan de la 1^{re} année de partenariat avec le CESAN, amorcée par une convention nationale signée le 6 mars 2024, confirme son opportunité. L'impulsion formée par les échanges nationaux très réguliers a largement été poursuivie au niveau local. En juin 2025, 63% des FDAAPPMA avaient déjà signé la convention fille qui leur était proposée et 83% jugeaient ce partenariat absolument bénéfique.



Source : FNPF 2025

Dans le détail, les domaines de coopération définis dans les conventions ont été activés, à commencer par la désignation de référents, l'appui technique aux brigades, le partage de constats d'infractions, les actions communes de sensibilisation du public et la participation aux formations des gardes particuliers.



L'ANTAI et la FNPF ont signé une convention le 12 juin 2025 permettant aux fédérations départementales d'utiliser le procès-verbal électronique (PVe). Celui-ci est connu de tous au travers de son application en matière de police de la route.

Durant un an, une douzaine de fédérations de pêche doivent tester l'usage de cet outil, qui simplifie la verbalisation. Pour lancer cette expérimentation, une session de prise en main a été organisée le 5 novembre 2025. Les différents gardes et agents de développement concernés font partie d'un groupe de travail chargé :

1. D'employer le PVe afin de déterminer s'il est adapté aux gardes particuliers ;
2. De faire remonter des propositions d'évolution de l'outil, notamment concernant les infractions de pêche ;
3. Le cas échéant, d'établir collectivement le cahier des charges d'un outil adapté.

L'expérimentation étant désormais lancée, le réseau sera bientôt à même de déterminer s'il aura recours au PVe sur tout le territoire.

Rapprochement conventionnel : signature d'un accord d'harmonisation majeur

Nouvelle étape dans le rapprochement des branches :
le 9 juillet 2025, les partenaires sociaux ont signé un accord d'harmonisation
consacré à la formation professionnelle et à l'apprentissage.



Une feuille de route ambitieuse pour la montée en compétences des salariés de la branche

Avec l'avenant n°209, la CCN ECLAT pose une feuille de route claire et ambitieuse : renforcer la montée en compétences des salariés comme des bénévoles, mieux anticiper les évolutions des métiers, soutenir l'attractivité du secteur, développer l'alternance et faciliter les mobilités professionnelles.

Pour y parvenir, les partenaires sociaux unifient et modernisent les outils mis à disposition des associations et des salariés : plan de développement des compétences, dispositif Pro-A (permettant la reconversion ou promotion par alternance), AFEST (Action de formation en situation de travail), formation à distance et avenant « complément d'heures » pour les salariés à temps partiel. Les partenaires sociaux entendent également développer fortement l'apprentissage et le contrat de professionnalisation, considérés comme des leviers stratégiques d'entrée dans les métiers,



avec une attention particulière portée à la formation et à la reconnaissance des maîtres d'apprentissage.

La gouvernance est également remaniée. La Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF), en lien avec la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), pilote désormais la politique de formation. Pour ce faire, elle pourra notamment s'appuyer sur deux sous-commissions dédiées : l'une dédiée à l'« Observatoire », chargée d'analyser les évolutions des métiers et de développer les certifications, l'autre dédiée à l'« Alternance », responsable du suivi et de la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Un financement renforcé et mutualisé pour répondre aux enjeux

Ces ambitions s'accompagnent d'un effort financier renforcé. À compter du 1^{er} janvier 2026, une contribution conventionnelle versée à l'OPCO Uniformation – Cohésion sociale portera la contribution globale à 2,1% de la masse salariale brute. Les structures de la pêche de loisir bénéficieront d'un aménagement spécifique permettant une montée en charge progressive sur quatre ans.

Un financement complémentaire de 0,05% sera dédié à la formation des dirigeants bénévoles, acteurs clés de la pérennité associative.

En 2025, la Fondation des pêcheurs signe sa 25^e acquisition !

7 nouvelles acquisitions pour la Fondation des pêcheurs en 2025 :
un record rendu possible grâce à l'implication toujours croissante du réseau
associatif de la pêche de loisir, et au soutien de nombreux partenaires.



1. **Le Ru de la Beuradour** (19), ancien plan d'eau qui s'est envasé. La digue a été ouverte et le ruisseau a retrouvé son lit d'origine.
2. **Les Berges de la Sèvre Nantaise** (85-79), un site de 14 ha incluant 1,3 km de berges de la Sèvre Nantaise, et des zones humides sur lesquelles pâturent des bovins. Avec la participation financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Fédération de pêche de Vendée.
3. **L'étang de Virolles** (87), afin de rétablir la continuité écologique et d'améliorer la qualité de l'eau. Cette acquisition a reçu le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et du Fonds Nature, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine, une 1^{re}.
4. **Les Gorges de la Méjeanne et le Ruisseau des Combes** (43), 6,4 ha répartis en 2 ensembles classés. Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
5. **L'ancienne gravière d'Hilloucas** (40), un site d'environ 14 ha, riverain de l'Adour, qui offre des conditions favorables à la reproduction du brochet. Avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
6. **Le Moulin du Pont** (33), 1^{er} obstacle sur le chemin des poissons migrateurs remontant le Ciron pour gagner leurs zones de frai. Le seuil sera aménagé afin de faciliter leurs déplacements. Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
7. **La Belle à Montigné** (79), constitué d'une prairie humide et d'une aulnaie, entourées par 2 bras de la Belle.

La communication continue à prendre de l'ampleur avec le recrutement d'une nouvelle apprentie qui poursuit le travail entamé en 2024. Le nombre de publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux a doublé en fin d'année et **la plaquette Les pêcheurs protègent a été rééditée.**

L'année a également été marquée par plusieurs célébrations : fin des travaux sur le site de l'ancienne pisciculture Darguy (64), panneautage sur le site de la Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat et remise de chèque pour l'étang de Virolles (87). La Fondation a en outre participé au Salon des maires fin novembre.

Ruisseau des Combes,
Haute-Loire



Fin 2025, la Fondation
des pêcheurs, c'est :

- 25** sites répartis dans
22 départements
- 374 ha** en propriété
dont 108 en eau
- 17 km** de linéaires de berges
de cours d'eau

LES RESSOURCES



1 434 142

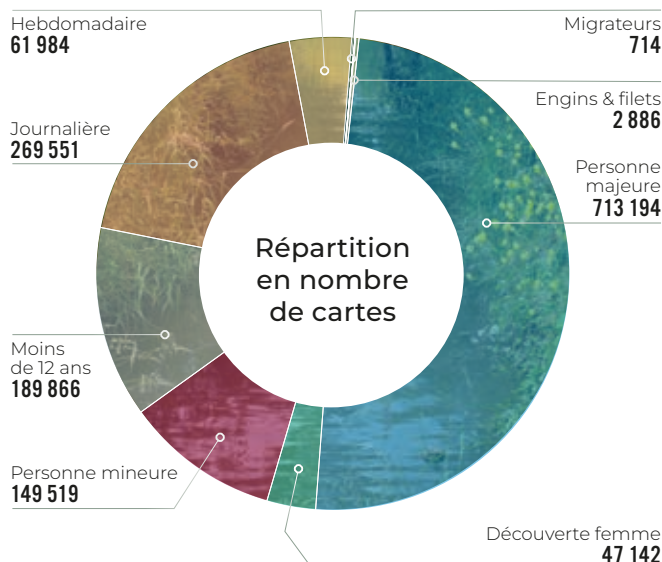
**Nombre de
cotisations pêche
milieux aquatiques 2025**

On observe en 2025 une hausse globale de 3% de l'ensemble des cartes de pêche, en raison notamment d'une météo plus clémente que l'année précédente.

La carte « personne majeure » se maintient et demeure le produit de référence avec 713 000 unités délivrées, soit environ la moitié du volume global (49,7%).

Parmi les grandes tendances, les formules ponctuelles confirment leur attractivité. À la journée (+7%), à la semaine (+4%) ou en fin d'année (+15% offre d'automne), la pratique se planifie, se réinvente au gré des emplois du temps ou en fonction peut-être de considérations économiques.

Les indicateurs se révèlent très encourageants du côté des jeunes générations. Les placements de la carte « personne mineure » atteignent leur deuxième niveau le plus élevé en 10 ans, alors que la carte « découverte -12 ans » enregistre son meilleur score depuis 2021. Au total, les moins de 18 ans continuent de représenter un quart des effectifs globaux.



Après une baisse continue de 2021 à 2024, la carte « découverte femme » reprend des couleurs et séduit cette année 3,3% du total des adhérents avec un peu plus de 47 000 placements.

Autant de données pour initier la réflexion sur de nouveaux produits à même d'élargir et de diversifier la communauté des pratiquants.

À noter enfin la baisse drastique des autorisations migrateurs, du fait de la fermeture de la pêche du saumon (lire page 43).

Ce que la carte de pêche *finance*



Répartition
des cotisations
de la carte
de pêche

*Carte
de
pêche*



CPMA

Cotisation
pêche milieux
aquatiques

FNPF

**Cotisations
statutaires**

**Fédérations
départementales**

**Associations
agrées de pêche**

RMA

Redevance
pour la
protection
du milieu
aquatique

**Agences
de l'eau**

N.B. : pour les cartes de pêche interfédérales, une cotisation supplémentaire est prélevée au profit des groupements réciprocaires (CHI/EHGO/URNE).

Cotisation pêche milieux aquatiques (CPMA)

Grandes lignes
de la répartition
budgétaire
de la FNPF*

26 M€

12,9 M€

d'aide à l'emploi
dans les fédérations
départementales

371 postes aidés
au sein de 94 fédérations

5,5 M€

d'aide aux fédérations
départementales et aux
associations migrateurs

pour la réalisation d'actions sur
les milieux, la biodiversité et
le développement du loisir pêche

6,3 M€

pour missions nationales :

- Communication nationale
- Gestion des cartes de pêche (CPMA et site cartedepeche.fr)
- Représentation nationale
- Coordination et soutien des structures
- Fondation des pêcheurs...

0,7 M€

d'aide à la structuration
des unions de bassin et
des associations régionales

0,6 M€

d'aide à la structuration
des associations migrateurs

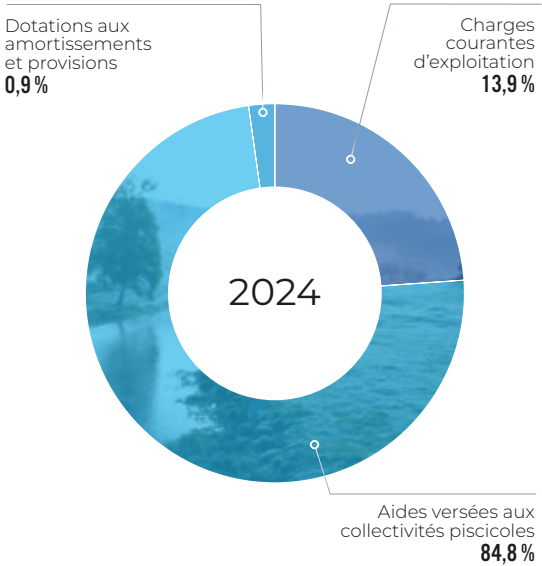
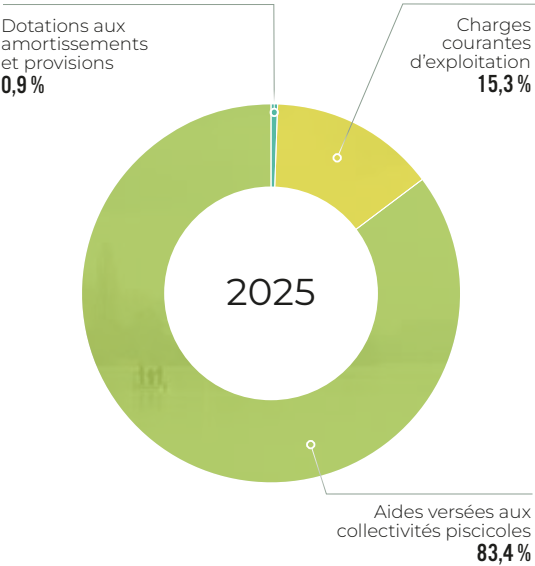
* Apparaissent sur ce schéma uniquement les grandes masses budgétaires

Bilan et compte de résultat 2025

Bilan (en milliers d'euros)					
Actif	2025	2024	Passif	2025	2024
Actif immobilisé	9 706	9 701	Capitaux propres	23 364	20 919
Actif circulant	38 630	36 299	Provisions pour risques et charges	382	356
			Dettes	24 590	24 725
Total général	48 336	46 000	Total général	48 336	46 000

Compte de résultat (en milliers d'euros)					
Charges	2025	2024	Produits	2025	2024
Charges courantes d'exploitation	4 001	3 516	CPMA	26 231	25 051
Aides versées aux collectivités piscicoles	21 821	21 481	Subventions reçues	181	308
Charges financières	9	8	Produits liés aux coll. piscicoles	1 303	1 288
Charges exceptionnelles	-	-	Autres produits	14	3
Dotations aux amortissements et provisions	239	238	Produits financiers	784	883
Impôts sur les bénéfices	99	77	Reprises sur provisions	101	78
Excédent	2 445	2 291	Insuffisance	-	-
Total général	28 614	27 611	Total général	28 614	27 611

Répartition des charges



L'aide financière de la FNPF aux actions des SAPL en 2025

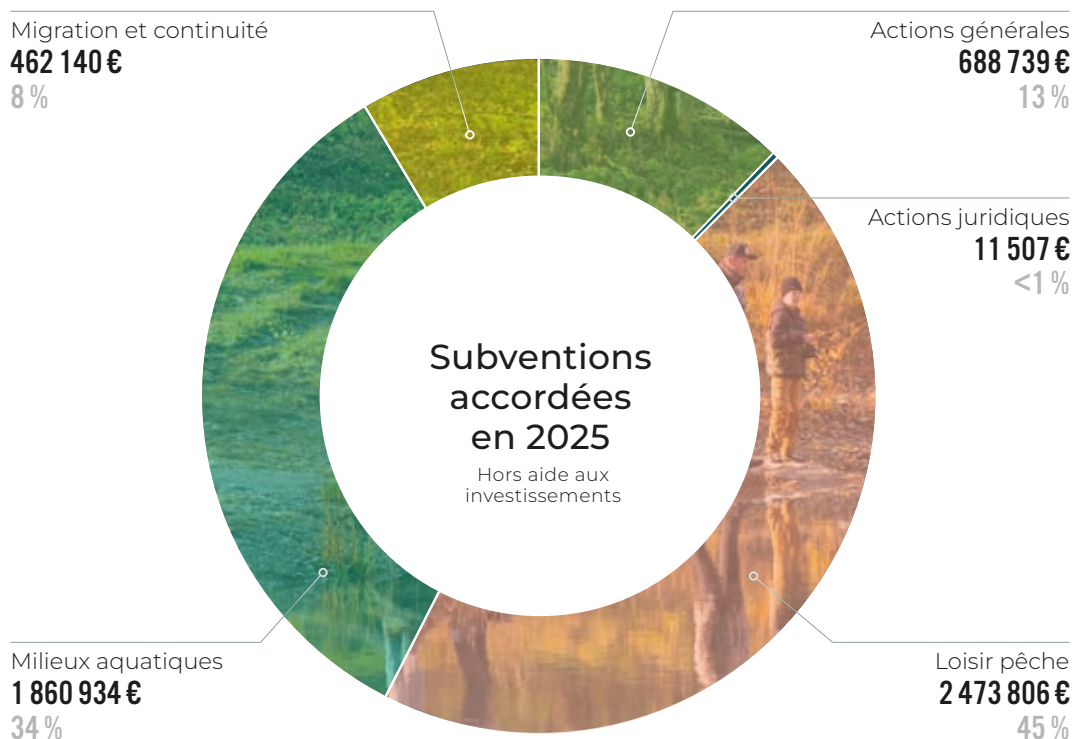
1202 demandes de subvention actions ont été reçues et traitées par la FNPF en 2025.
Cela représente une diminution du nombre de dossiers de 8% par rapport à 2024,
mais un montant global accordé légèrement supérieur.

1166 subventions ont été accordées pour un montant total de 5 497 126 €, soit 110% du budget alloué. Ce dépassement, validé par le conseil d'administration, reflète la dynamique des structures de la pêche de loisir, et l'engagement financier de la FNPF à leurs côtés.

La répartition du budget est sensiblement identique aux années précédentes : les projets relatifs au développement du loisir pêche représentent 45% du budget global, soit 50 000 € de plus que l'année dernière. Les projets consacrés aux milieux et aux espèces aquatiques ont quant à eux représenté 42 %

du budget global (contre 44% en 2024), dont 8 % plus spécifiquement consacrés aux projets de restauration de la continuité piscicole, pour un montant inférieur de 92 000 € à celui de 2024. Le montant complémentaire (13%) correspond aux actions d'ordre général (acquisitions, formation des élus, documents de planification) et aux actions juridiques.

5 497 126 €
en soutien aux SAPL



Milieux et espèces

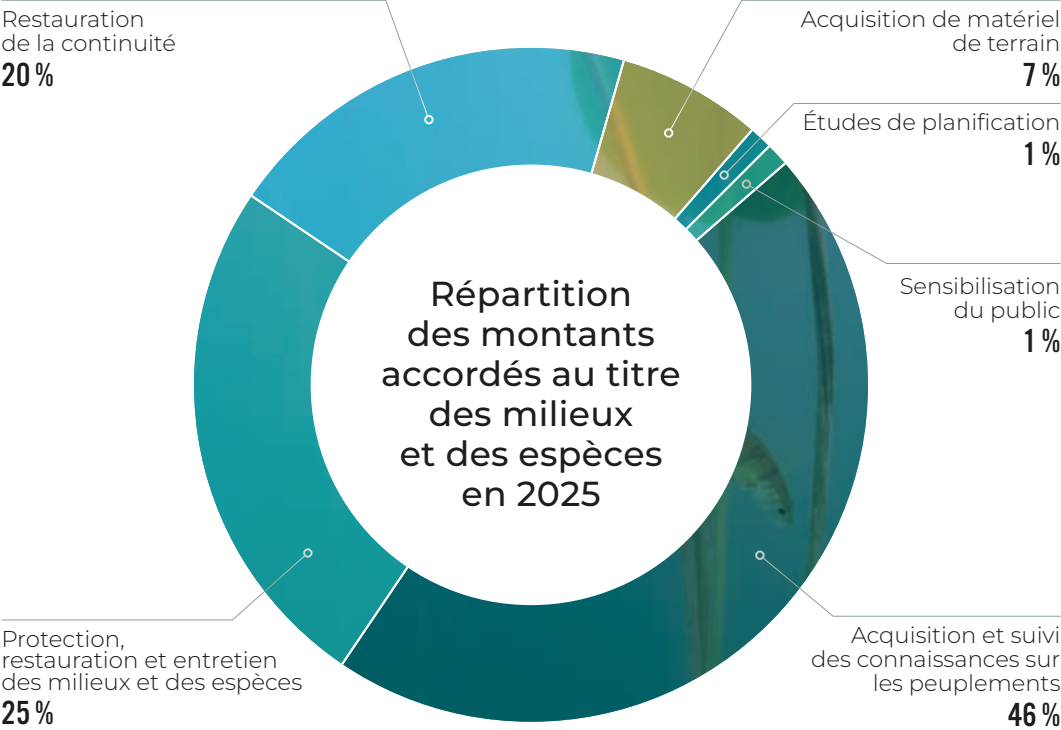
Un montant de 2323074€ a été consacré aux actions liées aux milieux aquatiques et aux espèces piscicoles, soit 4% de moins qu'en 2024. Comme en 2024, les projets liés à la connaissance des espèces et de leurs milieux représentent la part la plus significative (46%), ce qui traduit le besoin pour les fédérations départementales d'avoir une vision précise des peuplements en place afin d'ajuster la gestion piscicole, de connaître l'effet des actions réalisées ou de mener des suivis récurrents.

Viennent ensuite les actions de protection, de restauration et d'entretien des milieux (25%), qui constituent un axe central des missions des fédérations de pêche, mais qui font souvent l'objet d'importants financements extérieurs (en particulier des agences de l'eau grâce à l'accord-cadre national).

Les travaux de restauration de la continuité occupent toujours une part non négligeable (20%), démontrant la constance des SAPL sur ces actions malgré les oppositions ou difficultés que rencontrent ces dossiers. L'acquisition de matériel de terrain représente 7% du montant restant, illustrant le maintien des capacités des SAPL à agir et à suivre les évolutions technologiques. Le solde se répartit entre les études de planification (1%) et les projets de sensibilisation du public (1%).

481
dossiers subventionnés

2 323 074 €
accordés



Développement du loisir pêche

Les actions liées au Développement du loisir pêche (DLP) continuent de progresser en 2025 en termes de montant accordé, malgré une nette diminution du nombre d'actions présentées : 2 473 806 € accordés pour 618 dossiers, contre 2 426 719 € pour 698 dossiers en 2024.

L'aménagement des parcours halieutiques reste le principal poste des subventions FNPF (35 % des montants accordés), avec une part croissante des parcours labellisés, qui représentent 40 dossiers en 2025 pour 46 % des sommes allouées.

Les aides relatives à la création et à l'équipement des structures d'Animation Pêche Nature (structures fédérales et APN) restent un poste important, avec un total affecté de 450 000 €. Ces aides sont fortement impactées par les dossiers de création de Maisons Pêche Nature (40 % du total pour 2 dossiers), et 33 % de cette somme est destinée à l'acquisition du matériel de pêche nécessaire aux animations.

Le Junior Fishing Tour, lancé en 2024 en partenariat avec la FFPS et le GIFAP, confirme son succès avec une augmentation de la participation des SAPL et, donc, mécaniquement,

une augmentation de l'aide apportée. Ainsi, 96 dossiers pour une somme de 330 000 € ont été accordés au titre de l'organisation par le réseau des manches départementales et des finales régionales en 2025, contre 87 dossiers pour 277 000 euros l'an passé.

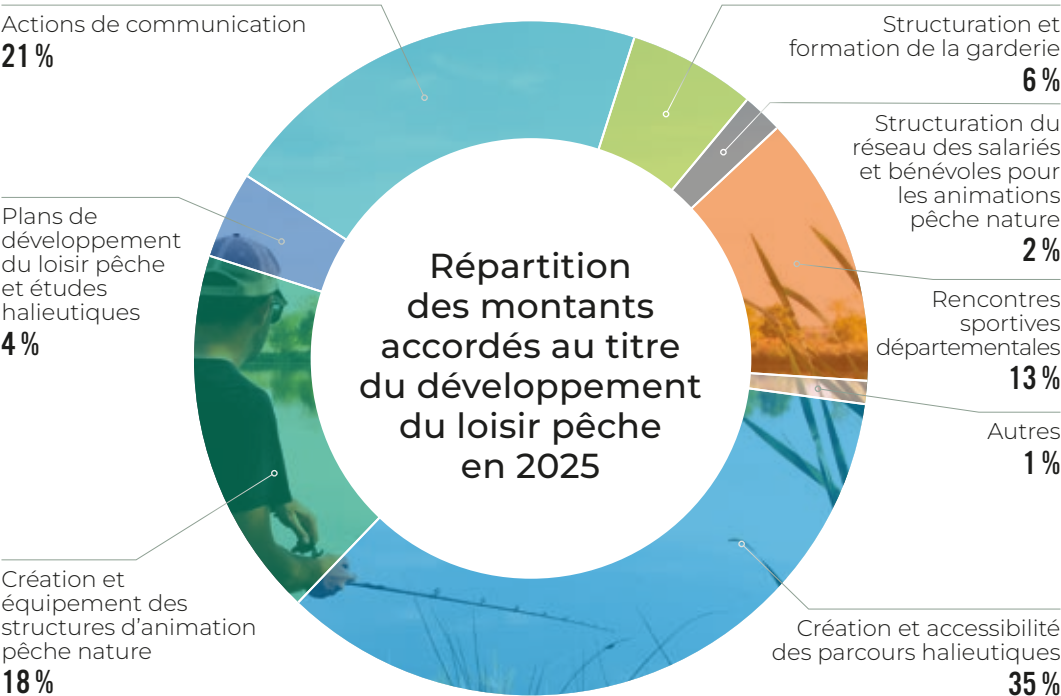
En revanche, on constate une diminution du nombre d'actions de communication sur l'année 2025, avec 156 dossiers contre 198 en 2024.

La part de l'aide aux plans de développement (SDDL) et aux études halieutiques a également significativement diminué en 2025, passant de 9 % à 4 % du total.

Enfin, les aides concernant la structuration de la garderie (équipement et formation), des salariés et des bénévoles du réseau ne connaissent pas d'évolution majeure en 2025.

618
dossiers subventionnés

2 473 806 €
accordés



A photograph showing a man and two children fishing by a pond. The man is kneeling on the right, holding a fishing rod. A girl in a blue shirt is in the center, also holding a fishing rod. A boy is on the left, looking towards the pond. The background is a lush green landscape with tall grass and trees.

PROMOUVOIR & DÉVELOPPER

Les SAPL rejoignent le réseau France Bénévolat

En juillet 2025, la FNPf s'est engagée aux côtés
des 80 grandes associations nationales du réseau France Bénévolat.

Présent à l'international, ce collectif de 7 000 structures adhérentes agit pour la promotion et la valorisation du bénévolat, œuvre pour mettre en relation associations et bénévoles, et accompagne les associations dans chaque étape de leurs démarches d'animation et d'administration de ces forces vives.

L'affiliation de la FNPf à France Bénévolat ouvre la possibilité aux SAPL qui le souhaitent de bénéficier d'un soutien logistique et pratique afin de renforcer leurs équipes de bénévoles.

Elles peuvent en effet profiter non seulement d'un accompagnement méthodologique pour optimiser leur projet associatif ou leur stratégie de gestion des bénévoles (recrutement, définition des missions, valorisation, fidélisation et implication dans la gouvernance, etc.) mais aussi d'un large éventail de services personnalisés (réunions d'information, ateliers thématiques, formations).

Sur le plan opérationnel, par la création de leur page dédiée sur le site www.francebenevolat.org, les structures peuvent aussi diffuser leurs annonces en ligne et ainsi accéder à un panel de candidats susceptibles de rejoindre nos 68 000 bénévoles actifs, acteurs indispensables pour les actions et la pérennité du loisir pêche.



Étude d'impact et d'évaluation du poids socio-économique de la pêche de loisir en France



Souhaitant établir un chiffrage actualisé de l'apport de la pêche associative de loisir à la création de richesse en France, la FNPF, accompagnée par le cabinet Terre d'Avance, a entrepris une étude au moyen de 2 enquêtes diffusées en ligne du 18 mai au 8 août 2025.

À partir des données collectées auprès de 17 000 pratiquants et des masses financières des SAPL sur l'année 2024, une estimation du poids socio-économique de la pratique à l'échelle nationale a ainsi été produite.

CHIFFRES CLÉS

2,061
milliards d'euros :
le poids économique
de la pêche de loisir en France.

1 266 euros dépensés
chaque année en moyenne
par un pêcheur pour sa pratique.
Principaux postes de dépenses :
consommables (23 %), matériel (20 %)
et hébergement (15 %).

98 % des pêcheurs
effectuent de fréquentes sorties
dans l'année : 1 à 2 sorties mensuelles
(29 %) et plus de 2 fois par mois (47 %),
habituellement à la demi-journée (52 %)
ou à la journée (36 %) et à proximité
du domicile pour 69 % d'entre eux.

43 % des pratiquants
ont effectué un séjour pêche en 2024,
soit un total moyen de 22,2 jours par an.

12 millions de nuitées
globales ont été réalisées dans
le cadre d'un séjour dédié au loisir.

118 millions d'euros :
les ressources totales des fédérations
départementales investies dans
les ressources humaines et l'emploi
direct de plus de 900 salariés.

68 000 bénévoles mobilisés,
dont 38 % participent aux actions
de leur association de pêche. Parmi eux,
environ 41 000 élus dirigeants et plus de
25 000 bénévoles actifs : gardes-pêche (43 %),
actions pour l'environnement (20 %),
animations, initiations et formations
à la pêche (19 %).

Près de **35** millions d'euros
sont dépensés par l'ensemble des SAPL
en faveur de l'environnement, dont plus
de 8 millions sont dédiés à la restauration,
l'entretien et des travaux d'aménagement
sur les milieux aquatiques.

L'ensemble des données et grands enseignements de l'étude feront l'objet de documents dédiés.

Junior Fishing Tour : une 1^{re} saison réussie, une 2^e pleine de promesses !

Depuis son lancement en septembre 2024, le Junior Fishing Tour (JFT) s'est imposé comme le rendez-vous incontournable des jeunes passionné(e)s de pêche. Porté par la FNPF, la FFPS et le GIFAP, le circuit combine loisir et compétition dans un cadre pédagogique et convivial.

Avec 2300 licences enregistrées dès la 1^{re} saison, l'engouement a été à la hauteur des espérances. Après des manches départementales et 12 finales régionales, la saison 2024/2025 s'est conclue par les 1^{res} finales nationales, le 6 septembre 2025, à Cloyes-les-Trois-Rivières (Eure-et-Loir). 90 jeunes venus de toute la France s'y sont affrontés en pêche au coup et en pêche des carnassiers aux leurres, dans les catégories Juniors (moins de 14 ans) et Espoirs (14/17 ans), lors d'une journée mêlant compétition, animations et démonstrations.

Au-delà des performances, le JFT crée une vraie dynamique locale : des AAPPMA et des bénévoles motivés, des parents au bord de l'eau partageant la passion de leurs enfants et parfois même s'investissant dans les associations. Au-delà d'offrir aux jeunes un nouveau format de rencontre, ce projet participe à faire vivre et renforcer le réseau sur le terrain.

86 % des fédérations départementales engagées pour la 2^e saison

La saison 2 confirme cette dynamique. Les fédérations départementales sont encore plus nombreuses à participer : 62 % sur le JFT Coup et 81 % sur le JFT Leurres, soit 86 % des fédérations engagées. Le calendrier comprend 133 manches départementales pour le JFT Coup et 182 pour le JFT Leurres, chacune débouchant sur 12 finales régionales. Les finales nationales auront lieu le 18 juillet 2026 à Fillé-sur-Sarthe, près du Mans (72). Elles promettent d'être une véritable fête de la pêche, mettant en valeur les jeunes passionné(e)s devant le public.



Le JFT est bien plus qu'un circuit : il révèle des talents, renforce le lien entre générations et nourrit les vocations dans nos structures associatives. L'aventure continue, plus vivante que jamais !

La 1^{re} saison du JFT EN CHIFFRES

73,4 % des FD engagées

105 manches JFT Coup

152 manches JFT Leurres

2 300 licences

90 finalistes nationaux



Développement des territoires

Les parcours de pêche labellisés
s'enrichissent de
30 nouveaux sites

635

parcours labellisés
ou en cours
de labellisation



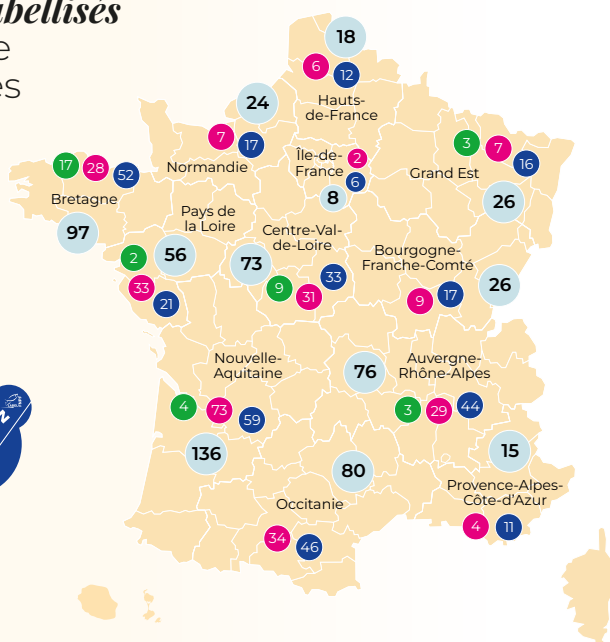
6 %



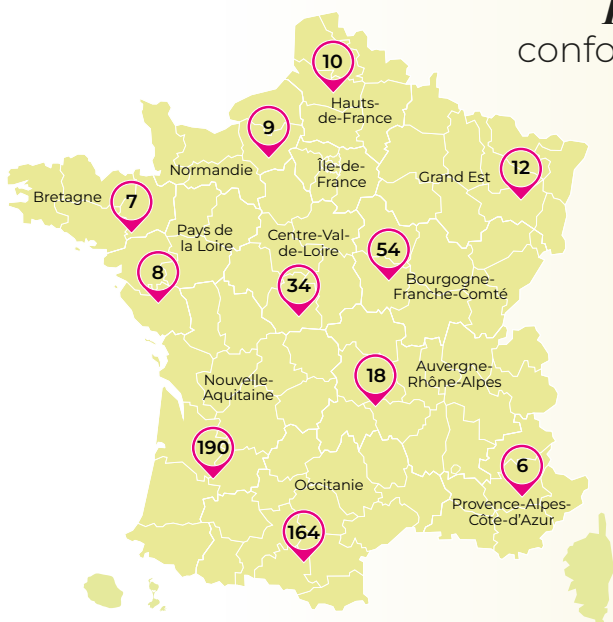
41 %



53 %



Les hébergements Pêche,
confort et qualité au bord de l'eau



512 hébergements
qualifiés Pêche

GÎTES

67 %

CHAMBRES
D'HÔTES

10 %

HÔTELS

3 %

VILLAGES
VACANCES

3 %

CAMPINGS

17 %



« La pêche de loisir, partenaire de vos territoires » : *une brochure pour valoriser le réseau associatif auprès des collectivités*

En 2025, la FNPF a conçu et diffusé une nouvelle brochure servicielle destinée à présenter l'ensemble des expertises mobilisées par le réseau associatif de la pêche de loisir au service des collectivités.

Intitulée « La pêche de loisir, partenaire de vos territoires », cette publication s'inscrit dans la dynamique impulsée par la campagne de sensibilisation « Sauvons nos rivières : SOS petits cours d'eau » en octobre 2025 et le partenariat signé entre la FNPF et l'Association des maires de France en novembre 2024.

La brochure valorise les compétences opérationnelles du réseau : surveillance et police de l'eau, production et partage de données, restauration des milieux aquatiques, accompagnement technique des projets locaux, ainsi que développement local, lien social et éducation à l'environnement. Présentée sous forme de services, elle permet aux élus de mieux identifier l'appui que peuvent apporter l'ensemble des structures associatives dans la conduite de leurs politiques publiques.

Imprimée à 5000 exemplaires, elle a été distribuée à l'ensemble des structures du réseau pour leurs échanges locaux avec les communes et intercommunalités. Une version numérique est également accessible sur Bibliopêche.



Flashez ce QR code pour la consulter

Les plateformes sociales, des outils puissants pour communiquer sur les actions de la FNPF et du réseau

En 2025, la FNPF a poursuivi sa montée en puissance sur les réseaux sociaux, avec des résultats en hausse et une audience qui se diversifie.

Avec près de 49 000 abonnés fin 2025, Facebook demeure la plateforme la plus suivie. Sa portée reste impressionnante : près d'un million de vues par mois en moyenne, les vues constituant désormais la métrique clé pour mesurer la diffusion des contenus. Signe d'un intérêt qui dépasse largement la communauté des abonnés, 12 publications non sponsorisées ont chacune franchi le cap des 100 000 vues.

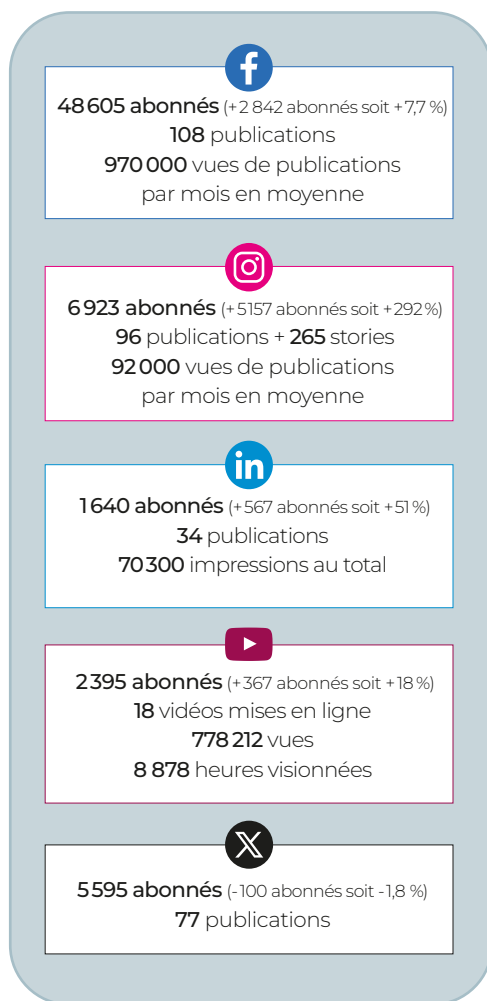
Pour sa deuxième année complète, le compte Instagram de la FNPF a enregistré une très forte progression, portée notamment par des publications sponsorisées, en particulier les vidéos des finales nationales du JFT.

L'audience y est plus jeune que sur Facebook (60 % d'abonnés âgés de 18 à 34 ans, contre 32 % sur Facebook) et de plus en plus engagée : likes, partages et commentaires sont en hausse. L'utilisation des stories a par ailleurs explosé, passant de 64 en 2024 à 265 en 2025, avec un usage intensif lors du Festival national de la pêche, où une soixantaine de stories ont permis de faire vivre l'événement en temps réel.

LinkedIn confirme son rôle de tribune privilégiée pour les prises de position de la FNPF sur les enjeux environnementaux. La publication consacrée à la loi Duplomb en est l'illustration la plus frappante avec 12 000 impressions et 400 partages.

La chaîne YouTube a cumulé près de 800 000 vues en 2025, portées principalement par les vidéos du JFT et celles de la campagne « Sauvons nos rivières 4 ».

X est le seul réseau à afficher des statistiques en repli. Les évolutions récentes de la plateforme nuisent à la visibilité des contenus de la FNPF, au point de questionner la pertinence d'y maintenir une présence active.





Relations presse : une présence médiatique renforcée et une communication élargie

En 2025, la FNPF a amplifié sa présence dans les médias nationaux et locaux.

15 communiqués de presse

Tout au long de l'année, la FNPF a publié 15 communiqués de presse couvrant une large diversité de thématiques : rencontres institutionnelles, temps forts du calendrier

halieutique, prises de position environnementales, signatures de partenariats et événements marquants. Ces envois et les liens réguliers avec les journalistes ont contribué à élargir la couverture médiatique et à renforcer la visibilité de l'engagement environnemental de la pêche associative.

L'expertise de la FNPF a ainsi été sollicitée par de grands médias nationaux et régionaux en 2025 : *Le Monde*, BFM TV, *Libération*, *Actu Environnement*, *L'Indépendant*, *La Provence*... ainsi que la presse halieutique.

Une émission de 50 minutes sur Sud Radio

Le 2 mars 2025, à quelques jours de l'ouverture de la pêche de la truite, la FNPF était à l'honneur dans l'émission « La France à découvrir » sur

Sud Radio. Cette intervention de près d'une heure a offert une exposition nationale à la pêche de loisir.

Le président Claude Roustan, Jérôme Guillouet, responsable technique FNPF, et Benoît Lefebvre, chargé de développement, ont mis en lumière les bienfaits de l'activité ainsi que le rôle essentiel des structures associatives dans son développement et dans la préservation des milieux aquatiques.

Une revue de presse partagée à l'ensemble du réseau



La revue de presse mensuelle de la FNPF constitue un outil de veille précieux sur l'actualité de la pêche en eau douce, de la protection des milieux aquatiques et de la gestion de la ressource en eau. C'est un véritable baromètre de la perception médiatique de ces enjeux.

Outre l'équipe FNPF, cette revue de presse est diffusée depuis mars 2025 aux présidents des fédérations départementales, associations régionales, unions de bassins et associations migrateurs.



ÉTUDIER, PROTÉGER & GÉRER

SI Pêche : un outil en constante amélioration

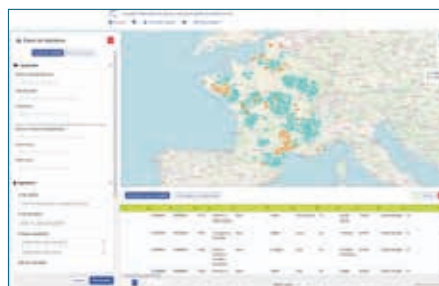
En 2025, le Système d'information des structures de la pêche de loisir (SI Pêche) a enrichi ses fonctionnalités et renforcé son ergonomie et son attractivité visuelle. Un outil consolidé au service des SAPL, de plus en plus nombreuses à l'adopter.

Plusieurs livraisons ont rythmé l'année (février, octobre, deux en novembre et une en décembre), illustrant une dynamique d'amélioration continue.

2025 a notamment permis de finaliser et déployer un module d'export offrant la possibilité de rechercher et d'extraire des données selon différents critères : stations, opérations, résultats de pêche, IPR, données brutes et pathologies. Une page de notifications a également été mise en place afin d'informer les utilisateurs des évolutions, corrections et interruptions de service.

Le 20 mai, un webinar organisé par la FNPF a présenté l'outil aux structures associatives. Près de 70% d'entre elles y ont participé. Le séminaire a contribué à l'augmentation du nombre d'utilisateurs portant le total à 85 structures inscrites.

Enfin, la FNPF a travaillé en étroite collaboration avec l'OFB afin de garantir la compatibilité du SI Pêche avec les bases de données nationales en vue des échanges de données permettant une meilleure valorisation de ces dernières.



Dématérialisation de la gestion des subventions : le projet est lancé !



À la demande de ses structures adhérentes, la FNPF a engagé un processus de dématérialisation de son système de gestion des subventions.

Objectif : simplifier et optimiser la procédure par laquelle les SAPL peuvent bénéficier d'une aide financière pour certaines de leurs actions.

La dématérialisation permettra un meilleur suivi des dossiers tant par la FNPF que par les SAPL. Par exemple, elle pourra éliminer les délais d'acheminement et problèmes de gestion des dossiers papier, permettra un guidage des SAPL lors de la saisie, gèrera automatiquement les calculs liés aux plafonds et autres points d'encadrement des subventions.

Un prestataire a été sélectionné pour faire évoluer le logiciel de gestion actuellement en

place. Le projet a été présenté à un groupe de travail composé de plusieurs représentants de salariés des SAPL afin qu'ils puissent préciser leurs besoins et faire des propositions d'amélioration. Fin 2025, le développement du logiciel est en bonne voie et la livraison d'une 1^{re} version de test est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026. La livraison définitive devrait intervenir durant le 2^e trimestre 2026.

Enquête sécheresse 2025 : une mobilisation toujours nécessaire

L'enquête sécheresse, reconduite pour la 4^e année consécutive par la FNPF auprès des FDAAPPMA, évalue les incidences des conditions hydrologiques estivales sur les milieux aquatiques, leurs peuplements, la pratique de la pêche et les actions mises en œuvre.

49 % des fédérations ont répondu, un taux en légère hausse par rapport à 2024.

L'impact des déficits hydriques en 2025 reste globalement modéré à l'échelle nationale, bien que certains départements du centre de la

France aient été plus affectés. Peu de structures ont signalé des restrictions de pêche.

Les dépenses liées à la gestion de la sécheresse ont fortement augmenté en 2025 (x 2,5), notamment en raison d'un recours accru aux pêches de sauvetage.

Par ailleurs, 68 % des répondants jugent le contrôle des restrictions des prélèvements d'eau dans le milieu naturel insuffisant, un taux élevé depuis le début des enquêtes, révélateur de difficultés persistantes dans l'application des mesures de protection des milieux aquatiques.

Un taux de participation plus régulier des FDAAPPMA renforcerait les conclusions et la représentativité des enquêtes.



Ingestion des plastiques

par les poissons d'eau douce : une étude novatrice



La pollution plastique est généralisée, mais sa nature, son intensité et ses effets sur les poissons d'eau douce sont mal connus. Pour combler ce manque, la FNPF a contribué à une étude dédiée à cette problématique.

Initiée par l'association HISA (Human Initiatives For Animals) et le CEFE (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive) et soutenue par plusieurs partenaires, cette étude de 2 ans visait à identifier et quantifier les plastiques ingérés par les poissons d'eau douce en France métropolitaine.

Le 1^{er} apport de cette étude a été la mise au point de procédés d'extraction et d'identification des plastiques ingérés par les poissons. Ces protocoles peuvent maintenant constituer la base d'une

utilisation des poissons comme bio-indicateurs de la pollution plastique dans les milieux aquatiques dulcicoles.

Le second apport est la démonstration de contaminations fréquentes. Ainsi, des particules de plastique de plus de 100 micromètres ont été retrouvées dans 84% de l'ensemble des poissons analysés. De nombreux facteurs influencent cette contamination (type de plastique, espèce, lieu...) et devraient faire l'objet d'analyses complémentaires dans un autre projet.

Fermeture du saumon en 2025 : un signal d'alerte pour les migrants

En 2025, la pêche du saumon atlantique en eau douce a été fermée en raison d'un effondrement préoccupant des populations mesuré par des remontées historiquement faibles ces dernières années et particulièrement depuis 2024.

Par bassin, les comités de gestion des poissons migrants ont opté pour une interdiction totale de la pêche afin de préserver les géniteurs et tenter de reconstituer le stock. Cette décision est la marque d'une situation inquiétante pour l'espèce, fragilisée par de trop nombreuses pressions anthropiques.

La pêche de la truite de mer est restée autorisée dans certains départements de Normandie (Calvados, Eure, Orne, Seine-Maritime) et du nord de la France (Pas-de-Calais, Somme). Cependant, sa déclaration n'étant pas obligatoire, seules 30 captures ont été enregistrées sur [declarationpeche.fr](https://www.declarationpeche.fr) en 2025. Par ailleurs, le CNICS (Centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrants) a reçu très peu d'échantillons d'écaillés de la part des pêcheurs. Pourtant, ces données sont essentielles pour améliorer les connaissances scientifiques et orienter les mesures de gestion et de conservation.





Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

Association agréée de protection de l'environnement
par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr



facebook.com/federationnationalepeche
x.com/LaFNPF

instagram.com/federation_nationale_peche

youtube.com/@federationnationalepeche

linkedin.com/company/federation-nationale-de-la-peche-en-france-fnfp



Imprimé sur un papier recyclé sur un site labellisé



MIXTE

Papier | Pour une gestion
forestière responsable

FSC® C018460